



Amiens, le 8 juillet 2016

Communiqué de presse

Sécurité routière : Période estivale : le préfet lance un appel à la vigilance sur les routes

Marquée par une très forte circulation, la période estivale s'avère chaque année très meurtrière sur les routes du département. En 2015, 16 personnes avaient trouvé la mort au cours des seuls mois de juillet et août, soit près de la moitié des victimes de l'année.

C'est pourquoi, Philippe De Mester, préfet de la Somme, appelle l'ensemble des usagers de la route à la plus grande prudence, au respect des règles de conduite essentielles et annonce que les forces de police et de gendarmerie feront preuve d'une vigilance accrue en cette période de grands départs.

Un bilan semestriel qui témoigne d'une augmentation du nombre d'accidents

Depuis le début de l'année, le bilan de la sécurité routière dans la Somme affiche une augmentation importante du nombre d'accidents (199 contre 182 sur la même période en 2015, soit une augmentation de 9,3%) et de blessés (258 contre 228 en 2015, soit une augmentation de 13%).

Le nombre de personnes tuées est également préoccupant puisque 18 personnes ont trouvé la mort au cours du premier semestre.

Une vigilance accrue de la part des policiers et des gendarmes

Un maintien des contrôles durant toute la période estivale

Les mois d'été se caractérisent par des flux importants de circulation, la présence plus soutenue d'usagers vulnérables (cyclistes et motocyclistes) et par un certain relâchement de la vigilance chez les usagers. La mobilisation des forces de l'ordre sera donc permanente au cours de cette période et toutes les unités seront mobilisées, en particulier durant les week-ends de grands chassés-croisés.

L'accent sera mis sur les contrôles de la vitesse et de l'alcoolémie et portera également sur les deux-roues motorisés, particulièrement exposés aux risques durant cette période. Parallèlement, des contrôles spécifiques visant à réprimer la surcharge des véhicules seront menés.

Par ailleurs, les quatre radars mobiles de nouvelle génération qui équipent le département seront largement utilisés. Leur objectif est de lutter contre les grands excès de vitesse des automobilistes et des motocyclistes. Des services en civil et sur véhicules banalisés seront également planifiés.

Un emploi élargi des dispositions de la loi du 14 mars 2011

Les contrôles donneront systématiquement lieu, lorsque des infractions seront constatées, à des mesures administratives prises par le préfet.

En effet, les dispositions du Code de la route et de la loi du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure lui permettent de prendre des arrêtés de suspension du permis de conduire allant jusqu'à 6 mois en cas d'infraction à la réglementation en matière de vitesse ou de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de stupéfiants.

Le barème applicable a d'ailleurs été récemment durci afin de sanctionner les automobilistes aux comportements les plus dangereux en prenant en compte les notions de récidive et de cumul d'infractions.

Le préfet dispose également de la possibilité de prendre, sous certaines conditions, un arrêté d'immobilisation du véhicule en cas de récidive d'infractions.

Départs et retours de vacances : quelques conseils pour voyager sereinement

Effectuer un long trajet ne s'improvise pas et doit être préparé afin de partir sereinement. Quelques conseils élémentaires doivent être suivis afin de voyager dans des conditions optimisées.

Avant le départ

Vérifier l'état de son véhicule :

- vérifier que freins, phares, balais d'essuie-glace, pneus soient opérationnels ;
- vérifier la présence de la roue de secours (et du matériel pour la changer si nécessaire), les niveaux d'huile, de liquide de frein, de refroidissement et de lave-glace ;
- vérifier la présence du triangle de pré-signalisation et d'un gilet rétro-réfléchissant par personne.

Vérifier le chargement du véhicule :

- charger de préférence le véhicule la veille du départ, en veillant à répartir les poids sur l'ensemble du véhicule ;
- les bagages lourds pourront être placés le plus bas possible et la plage arrière laissée libre.
- Le véhicule ne doit pas être surchargé

Préparer son itinéraire :

- préparer son itinéraire en privilégiant les routes à chaussées séparées ;
- penser à s'informer sur les conditions de circulation et sur les prévisions météorologiques.

Pendant le voyage

Partir en forme :

- partir reposé, de préférence le matin. Éviter stress, énervement, repas copieux, alcool et médicaments incompatibles avec la conduite ;
- prévoir des occupations pour les enfants.

Prévenir les risques de somnolence :

La somnolence se caractérise par des symptômes tels que le bâillement, les paupières lourdes... C'est la première cause de mortalité sur l'autoroute. Un accident mortel sur 3 sur autoroute est dû à l'endormissement au volant. Le manque de sommeil provoque les mêmes effets négatifs sur les capacités du conducteur que la présence d'alcool dans le sang.

Afin de prévenir les risques de somnolence, il convient de suivre quelques règles :

- ne pas surchauffer l'habitacle et penser à l'aérer régulièrement ;
- en été, boire de l'eau régulièrement ;
- penser à s'arrêter au moins un quart d'heure toutes les deux heures et pratiquer à cette occasion une activité relaxante (étirements, promenade, courte sieste si besoin).

Quelques conseils pour lutter contre la fatigue au volant :

<http://securite-routiere.gouv.fr/conseils-pour-une-route-plus-sure/conseils-d-ami/conseils-pour-lutter-contre-la-fatigue-au-volant>